

# PRÉAVIS N° 201/2020

## AU CONSEIL COMMUNAL

### **Urgence climatique – *Nyon s’engage***

Feuille de route climatique de la Commune de Nyon

Demande d’un crédit d’investissement de CHF 125'000.- HT,  
entièrement prélevé sur un fonds de réserve

**Délégué municipal : M. le Syndic Daniel Rossellat**

#### **1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Mercredi 15 juillet 2020, 19h00
Lieu	Salle de la Bretèche

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## **I. Synthèse introductive**

---

Consciente de l'urgence climatique et des préoccupations exprimées par les citoyens et votre Conseil, la Municipalité présente sa démarche inclusive **Nyon s'engage**. La Municipalité est animée par la volonté d'agir avec ambition, rapidité et réalisme. Elle souhaite prioriser et accélérer l'action communale en recentrant les efforts, notamment financiers, en vue de réduire significativement les émissions de Gaz à effet de serre (GES) et d'anticiper les conséquences du changement climatique.

La Municipalité n'a toutefois pas attendu un contexte populaire et politique si favorable. Depuis la création du poste de Délégué à l'énergie et au développement durable en 2009, ce ne sont pas moins de trois politiques énergies-climat successives et une politique de l'environnement qui ont permis la réalisation de nombreux projets exemplaires et volontaristes (chapitre 2).

Afin de renforcer cet engagement de longue date, la Municipalité a établi une Feuille de route climatique, structurée en cinq thématiques d'action : énergie des bâtiments, anticipation du changement climatique, mobilité, engagement de la population et du secteur privé, organisation interne. Vingt actions prioritaires sont identifiées et guideront l'action municipale pour ces prochains mois. Lorsque ces projets seront soumis à votre Conseil, la Municipalité vous invitera à les étudier sous l'angle de l'urgence climatique, conformément à la résolution votée par votre Conseil en juin 2019 (chapitre 3).

L'action climatique représente également une opportunité exceptionnelle de fédérer les services communaux et de renforcer l'efficacité des ressources humaines à disposition. En ce sens, la Municipalité a esquissé une évolution de l'organisation interne, afin d'exploiter toutes les synergies potentielles (chapitre 4).

Enfin, si les Autorités sont en première ligne dans la lutte climatique, une véritable démarche globale et inclusive ne peut pas faire l'impasse sur un engagement fort de la population et du secteur privé. Les actions passées en matière de communication, de sensibilisation et d'implication des Nyonnais et des entreprises seront renforcées de façon novatrice et engageante (chapitre 5).

## **2. Etat des lieux**

---

### **2.1 Bilan carbone du territoire et profil climatique territorial**

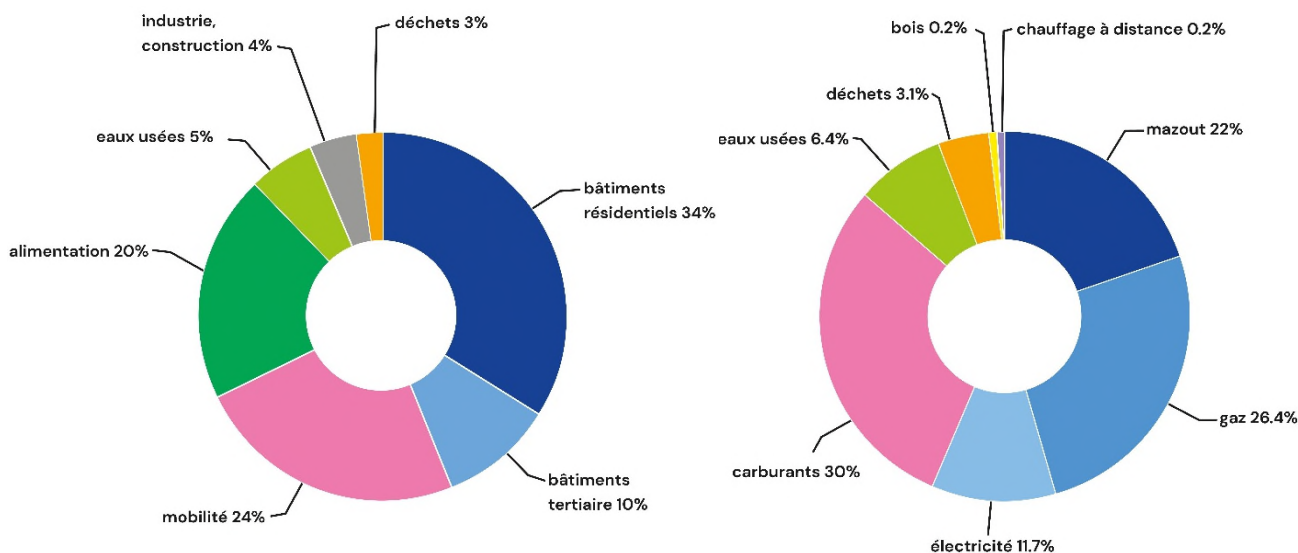
Afin de cerner au mieux la situation climatique de Nyon, deux études ont été réalisées et figurent en annexes. Les principaux enseignements sont résumés ci-dessous.

Le bilan carbone du territoire indique que les émissions annuelles s'élèvent à 110'500 tCO<sub>2</sub>e en 2018 (137'500 tonnes si l'on tient compte des émissions liées à l'alimentation), soit près de 5.3 tCO<sub>2</sub>e par habitant (6.5 tonnes avec l'alimentation). La comparaison avec le bilan carbone de 2016 indique une augmentation globale de l'ordre de 6% en deux ans (en excluant les impacts liés à l'alimentation, non pris en compte dans le bilan de 2016). En comparaison nationale, un Suisse émet en moyenne 5.6 tCO<sub>2</sub>e. Ces comparaisons doivent toutefois être prises avec des précautions, les méthodologies de calcul des bilans carbone n'étant pas identiques.

Il faut préciser que, hormis pour l'alimentation, seules ont été prises en compte les émissions directes (émises sur le territoire – *scope 1*) et indirectes pour la consommation d'énergie thermique et électrique uniquement (*scope 2*). Les émissions dites grises ou importées (*scope 3*), liées notamment à la consommation matérielle, ne sont pas incluses. D'une manière générale, celles-ci sont d'ampleur importante, et nécessitent aussi une action en vue de les réduire.

Le bilan carbone souligne les enjeux prépondérants en termes d'origine des émissions : par secteur d'activités (44% pour l'énergie du bâtiment, 24% pour la mobilité, 20% pour l'alimentation) ainsi que par vecteur énergétique (48% pour la chaleur d'origine fossile, 30% pour les carburants, 11% pour l'électricité). Notons encore que la voiture individuelle représente 96% des émissions liées à la mobilité. Pour l'alimentation, l'essentiel des émissions sont liées à la consommation de viande (50%) et de produits laitiers (32%).

Ces proportions ont été exploitées pour identifier les actions prioritaires à plus haut potentiel de réduction des émissions.



Origine des émissions de GES par secteur d'activité (à gauche) et par vecteur énergétique (à droite)






Le graphique par vecteur ne considère pas les émissions liées à l'alimentation. Ceci explique par exemple le fait que les carburants représentent 30% dans le graphique de droite, mais « que » 24% à gauche.

L'étude du profil climatique territorial a consisté à croiser les spécificités du territoire nyonnais avec différentes études scientifiques sur les conséquences du changement climatique dans la région. Il en ressort que les risques liés au dérèglement du climat sont forts : pour notre territoire, pour nos activités et pour notre population. Selon les projections actuelles, Nyon aura le climat actuel de Madrid d'ici à 2060.

Cette nouvelle donne climatique a des conséquences particulières pour les milieux urbains, et ce essentiellement dans deux domaines. Premièrement, les vagues de chaleur et de sécheresse vont poursuivre leur progression, tant en fréquence qu'en intensité. Secondement, le changement du régime de précipitation augmente grandement les risques de crues et d'inondations. Le tableau en page suivante, extrait de l'étude commandée figurant en annexe, résume les principales conséquences liées au changement climatique pour le territoire nyonnais.

En résumé, les risques climatiques sont élevés pour Nyon, en particulier sur la santé des Nyonnais, sur nos infrastructures et équipements publics qui vont subir des aléas de plus en plus importants, et sur notre environnement naturel. Il est ainsi nécessaire d'anticiper les conséquences du changement climatique et de réduire les risques, en adoptant des mesures d'adaptation. La préservation et la promotion de l'environnement naturel (eau, sol, végétation, biodiversité) jouent à ce titre un rôle majeur, notamment en matière de végétalisation du territoire (amélioration en quantité et en qualité), de perméabilité et de protection des sols, d'infiltration des eaux, et de renaturation des cours d'eau.

**NYON · PRÉAVIS N° 201/2020 AU CONSEIL COMMUNAL**

		Opportunités	Risques
Fortes précipitations	Aggravation du risque de crues		Décès / blessés Pollution de l'eau Dégâts aux bâtiments et infrastructures Modification de la composition des espèces dans les écosystèmes aquatiques
	Aggravation des risques d'orages / grêle		Erosion des sols dans les zones en pente (ruissellement, glissement de terrain) Saturation du réseau d'évacuation et du déversoir d'orage Dégâts aux bâtiments (inondation / grêle)
Précipitations moyennes	Modification du régime des précipitations	Augmentation des rendements de certaines cultures	Baisse de rendement de certaines cultures (blé, maïs) Maladies des cultures au printemps Diminution de la fonction protectrice de la forêt en raison de précipitations extrêmes Modification de la composition des espèces Augmentation des besoins d'irrigation
	Accroissement de la sécheresse générale		Baisse de la productivité de l'élevage et des cultures Augmentation des besoins d'irrigation Diminution des fonctions productrice et protectrice des forêts Baisse du niveau des nappes / puits / débits des sources Modification de la composition des espèces dans les écosystèmes
	Diminution des chutes de neige	Diminution des besoins de déneigement d'environ 30% Diminution du nombre d'accidents liés à la neige	
	Augmentation des risques d'incendies		Libération des stocks de carbone
Températures extrêmes	Diminution des vagues de froid	Diminution du nombre d'accidents dus au verglas et à la neige Diminution des besoins en énergie de chauffage Meilleure qualité de l'air (baisse du chauffage et des émissions de particules fines) Possibilité de cultiver de nouvelles espèces Diminution des dégâts à la végétation dus au salage des routes	Mauvaise production de certaines récoltes (arbres fruitiers et certaines graines) Développement de certains animaux nuisibles Etablissement et propagation d'espèces exotiques envahissantes
	Accentuation des vagues de chaleur		Décès / problèmes cardio-vasculaires / coups de chaleur / déshydratation / hyperthermie Baisse de productivité au travail Risque de mortalité piscicole Modification de la composition des espèces dans les écosystèmes terrestres et aquatiques Augmentation des besoins d'irrigation Hausse des besoins en énergie de climatisation
Températures moyennes	Modification de la température moyenne	Meilleurs rendements de certaines cultures, de la production maraîchère et arboricole Meilleure amplitude des cultures possibles Diminution des besoins en énergie de chauffage Augmentation de la croissance des arbres Augmentation de la présence des touristes dans les zones plus fraîches	Détérioration des eaux de baignade Propagation de plantes hautement allergènes / espèces exotiques envahissantes / insectes / organismes nuisibles Baisse de rendement de certaines cultures Hausse des besoins en énergie de climatisation Hausse de la température de l'eau et atteinte à l'écologie aquatique
Vent	Aggravation des risques de tempêtes / ouragans	Impacts positifs sur la biodiversité et la capacité de résilience des forêts (à long terme uniquement)	Dommages aux bâtiments et infrastructures Exploitation forcée des forêts et pertes économiques
<p><b>Légende:</b></p> <p>Négatif </p> <p>Plutôt négatif </p> <p>Neutre </p> <p>Plutôt positif </p> <p>Positif </p>			

## 2.2 Dix années de politique énergétique et environnementale – réalisations passées

Consciente de ses responsabilités découlant du danger climatique présenté ci-dessus, la Municipalité se réjouit d'avoir adopté trois politiques énergie-climat depuis 2009 et une politique de l'environnement en 2011. Parmi les multiples avancées réalisées, on notera, et ce de façon nullement exhaustive, le lancement de :

### Engagements institutionnels

- la labellisation *Cité de l'énergie*, dont le score est en constante amélioration : 30% en 2009, 62% en 2013, 74% en 2018. Lors du réaudit en 2022, le label Cité de l'énergie GOLD sera certainement obtenu ;
- la signature du *Global Covenant of Mayors*, initiative internationale regroupant des villes s'engageant pour le climat et l'énergie ;
- les certifications *FSC* et *PEFC* et la labellisation *Bois Suisse* des forêts communales, pour leur gestion durable.

### Mobilité et déchets

- l'introduction de la taxe au sac en 2013 ;
- la poursuite de la mise en place des infrastructures de tri des déchets ;
- le ramassage au porte à porte des déchets organiques dès 2018 ;
- le passage au quart d'heure des TPN en 2014 ;
- l'augmentation régulière de l'offre en itinéraires sécurisés pour les cycles et les piétons, y compris lors de nouveaux projets routiers ou urbanistiques ;
- le développement de l'offre des vélos et vélo-cargos en libre-service, avec un renforcement important qui sera réalisé durant les deux prochaines années (pilote par la Région de Nyon) ;
- la mise en œuvre de la politique de stationnement, comprenant entre autres l'inauguration de deux P+R, l'harmonisation des tarifications, le plan de mobilité interne de l'administration, etc.

### Environnement et espaces verts

- l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique de l'environnement et du plan d'action Nature en ville ;
- la création de nouveaux espaces verts et bleus, dont les nouveaux parcs du Cossy, du Buis (Gubler) et de la Morâche ;
- l'inauguration de nouveaux aménagements végétalisés dans les espaces publics (notamment aménagements intermédiaires) et en voirie ;

- la renaturation du Cossy, du Corjon et de Calèves ;
- l'assainissement de l'ancienne décharge de Molard-Parelliet et la remise en aire forestière ;
- la mise en place d'une taxe sur l'imperméabilisation du sol ;
- la gestion différenciée des espaces verts publics ;
- l'élaboration du guide « Aménager en favorisant la biodiversité ».

### Energie et planification

- l'optimisation énergétique des bâtiments publics ;
- la construction de bâtiments scolaires Minergie (Cossy), Minergie-P (Nyon-Marens, Couchant), Minergie-ECO (UAPE du Cèdre magique), et des rénovations Minergie (Rocher A et Nyon-Marens) ;
- le nouveau centre d'exploitation de Routes et Voiries certifié Minergie et construit en bois suisse (dont 35% provenant de forêts dont la Commune de Nyon est propriétaire) ;
- la planification d'un quartier durable à la route du Stand avec la CODHA ;
- l'élaboration d'une planification énergétique territoriale qui a permis d'établir un diagnostic des besoins et des ressources disponibles sur le territoire nyonnais ;
- le contrôle systématique des aspects énergétiques dans le cadre de l'examen des dossiers par la police des constructions ;
- l'installation de onze centrales solaires photovoltaïques sur des bâtiments communaux ;
- la production d'énergie par le CCF de la STEP et le turbinage des eaux épurées
- l'électricité 100% renouvelable des SIN dès 2008 pour une majorité des clients et dès fin 2017 pour l'ensemble des consommateurs, et le produit écologique « Vision durable » ;
- la prise de participation au capital-actions de EnergieÔ SA, pour un projet de géothermie de moyenne profondeur.

De nombreux autres projets participant à l'effort climatique ne sont pas encore réalisés mais ont été lancés et font aujourd'hui l'objet d'études, renforçant d'autant plus l'engagement de longue date de la Municipalité en faveur du climat.

Ces réalisations passées ont porté leurs fruits : la durabilité du milieu naturel a été grandement améliorée et l'évolution des indicateurs énergétiques (en annexe) montre que Nyon se dirige progressivement vers un territoire plus sobre en carbone. Ce monitoring indique toutefois que le potentiel d'amélioration reste immense. A ce titre, notons, entre autres, que 96.7% de l'énergie thermique consommée par le parc bâti est d'origine fossile, que le territoire ne produit de façon durable que 4.6% de l'électricité consommée ou encore que 75% des déplacements motorisés en centre-ville se font encore par les voitures individuelles.

Les politiques énergétiques et environnementales précédentes ont fait l'objet d'un bilan à leur terme. Pour une présentation plus détaillée des réussites passées, nous invitons votre Conseil à se référer à l'annexe figurant dans le rapport-préavis N° 109/2018.

### **3. Feuille de route climatique**

---

#### **3.1 Une vision commune et trois domaines d'action prioritaires**

Pour la Municipalité, l'état des lieux précédent conduit naturellement à un constat : la nécessité de renforcer l'engagement de la Commune en faveur du climat, et ce de façon efficace et contextualisée. La volonté de la Municipalité se résume ainsi en trois préoccupations fortes : ambition, rapidité et réalisme.

La Municipalité souhaite ainsi recentrer les efforts (financiers et ressources humaines) en privilégiant les actions dont le potentiel est le plus élevé : en matière de climat évidemment, mais également en matière de co-bénéfices, tels que, à titre d'illustration, le bien-être et la qualité de vie des Nyonnais ou la réduction des pollutions sonores et atmosphériques.

Notons que la démarche **Nyon s'engage** n'a pas pour vocation de remplacer ni la politique énergétique communale, ni la politique environnementale, ni d'autres politiques communales sectorielles. La plupart des actions prioritaires sélectionnées figuraient déjà dans des politiques communales ou documents stratégiques préexistants, tels que le Programme Nyon-Energie 2018-2021, la Politique de l'environnement, ou le Concept de mobilité urbaine. A travers **Nyon s'engage**, la Municipalité souhaite plutôt donner un coup d'accélérateur et de projecteur aux actions prioritaires pour le climat, dans ce souci constant de recentrer ses efforts. La Municipalité s'engage à donner une priorité renforcée aux projets qui en découleront, et à accélérer leur rythme de mise en œuvre.

Afin de concrétiser cette volonté, la Municipalité a mené un travail projectif visant à définir une vision partagée de l'action communale en faveur du climat. Un bureau de conseil spécialisé en durabilité a été mandaté afin d'accompagner les services et le Délégué à l'énergie et au développement durable dans l'identification des projets prioritaires. Le rapport du prestataire figure en annexe.

Deux approches générales et complémentaires découlent de l'état des lieux et forment les objectifs « méta » de **Nyon s'engage** :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), afin que Nyon contribue, à son échelle, à l'atteinte des objectifs de réduction fixés par le Canton (Conception cantonale de l'énergie, entre autres), la Confédération (Stratégie énergétique 2050 et Loi sur le CO<sub>2</sub>, entre autres) et la communauté internationale (Accord de Paris) ;
- l'anticipation des conséquences du changement climatique par la réalisation de mesures d'adaptation, afin de protéger notre environnement, nos infrastructures, nos activités et notre population des aléas climatiques voués à poursuivre leur progression en rythme et en intensité.

Concernant la réduction des émissions de GES, la Municipalité a préféré, dans un premier temps, renoncer à annoncer un objectif quantitatif. La volonté municipale est de se fixer des ambitions crédibles et réalistes. L'opportunité de fixer un objectif chiffré de réduction des émissions (notamment) pourra toutefois être évaluée dans la suite de la démarche **Nyon s'engage**. Le cas échéant, celui-ci pourra être intégré dans la future politique énergétique de la prochaine législature.

Dans un souci de priorisation et d'efficacité, trois domaines d'actions prioritaires ont été définis et permettent de préciser les priorités de la feuille de route climatique :

- la réduction de l'empreinte carbone du bâti par :
  - le développement de l'approvisionnement en chaleur renouvelable (solaire thermique, bois, géothermie), en particulier à travers le développement de réseaux de chaleur ; et le développement de la production d'électricité renouvelable ;
  - la rénovation du parc de bâtiments vétustes et énergivores pour une amélioration de la performance énergétique.
- le développement de la végétalisation de la ville comme mesure prioritaire pour l'anticipation des risques liés au changement climatique ;
- la planification de la mobilité et la réalisation de projets en faveur d'une mobilité durable, pour exploiter le potentiel de la ville des courtes distances.

Précisons encore que l'objectif est que ces trois domaines d'actions prioritaires soient concrétisés autant sur les parcelles publiques (domaines public et privé communal) que privées.

### 3.2 Vingt actions prioritaires dont cinq actions emblématiques

Sur la base de l'étude réalisée, la Municipalité a décidé de retenir vingt actions prioritaires, regroupés sous cinq thématiques. Pour chacune des thématiques, une action est mise en avant en tant qu'action « emblématique ». Emblématique de par les potentiels importants qu'elles revêtent en matière climatique. Emblématique également de la volonté de la Municipalité d'avancer rapidement dans la concrétisation de ces actions. Emblématique enfin de sa volonté de tenir compte des dimensions sociales et économiques de la durabilité, en complément de l'enjeu climatique et environnemental.

La Municipalité a eu le souci de présenter à votre Conseil l'état de ses travaux rapidement. Le temps à disposition pour établir la démarche **Nyon s'engage** a donc été restreint et insuffisant pour arriver à un véritable plan climat dans toutes ses dimensions. Il convient ainsi de préciser que, pour la Municipalité, cette feuille de route n'est ni exhaustive ni définitive. Elle doit être vue comme une première identification des priorités qui guideront l'action municipale de ces prochains mois. La Municipalité pourra revenir vers votre Conseil avec un plan d'action plus exhaustif en temps voulu. Cette mise à jour permettra de tenir compte du futur plan climat cantonal (publication espérée courant 2020).

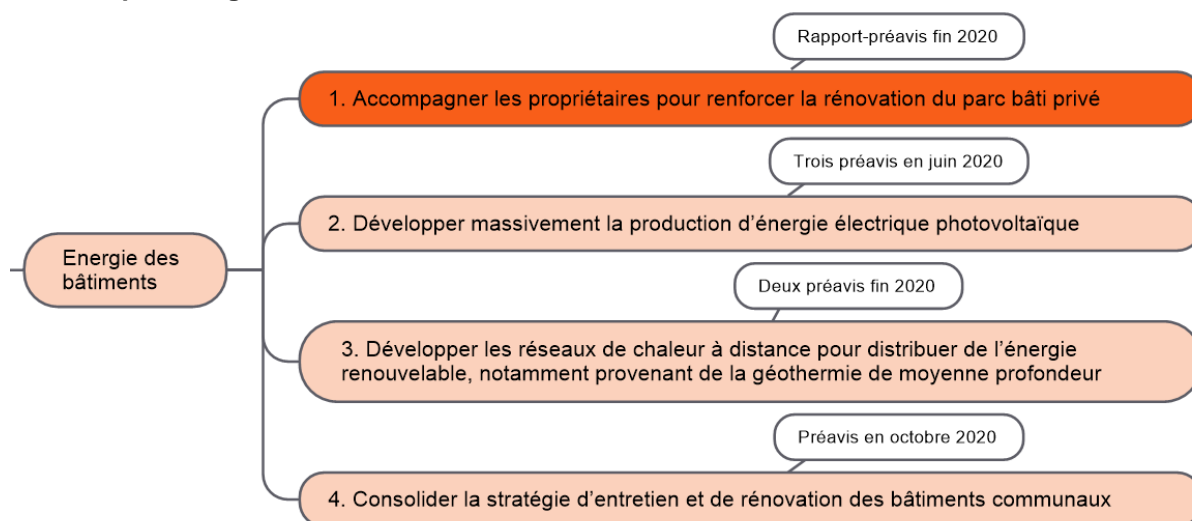
Concernant la planification temporelle, il est évident que tous les projets découlant de ces vingt actions ne pourront pas être réalisés en même temps et à très court terme. Toutefois, il est réjouissant de constater que plusieurs actions retenues s'inscrivent dans la continuité ou sont déjà mises en route. Certaines actions globales se concrétisent par des projets lancés les années précédentes. D'autres font l'objet de quatre préavis spécifiques déposés à votre Conseil lors de cette même séance du 22 juin. D'ici la fin de l'année 2020, la Municipalité prévoit également de déposer plusieurs préavis visant à lancer les autres actions retenues.

Pour ces préavis actuels et à venir, la Municipalité invite votre Conseil à les analyser sous l'angle de la démarche municipale **Nyon s'engage** d'une part, et de la résolution climatique que vous avez approuvée en juin dernier d'autre part.

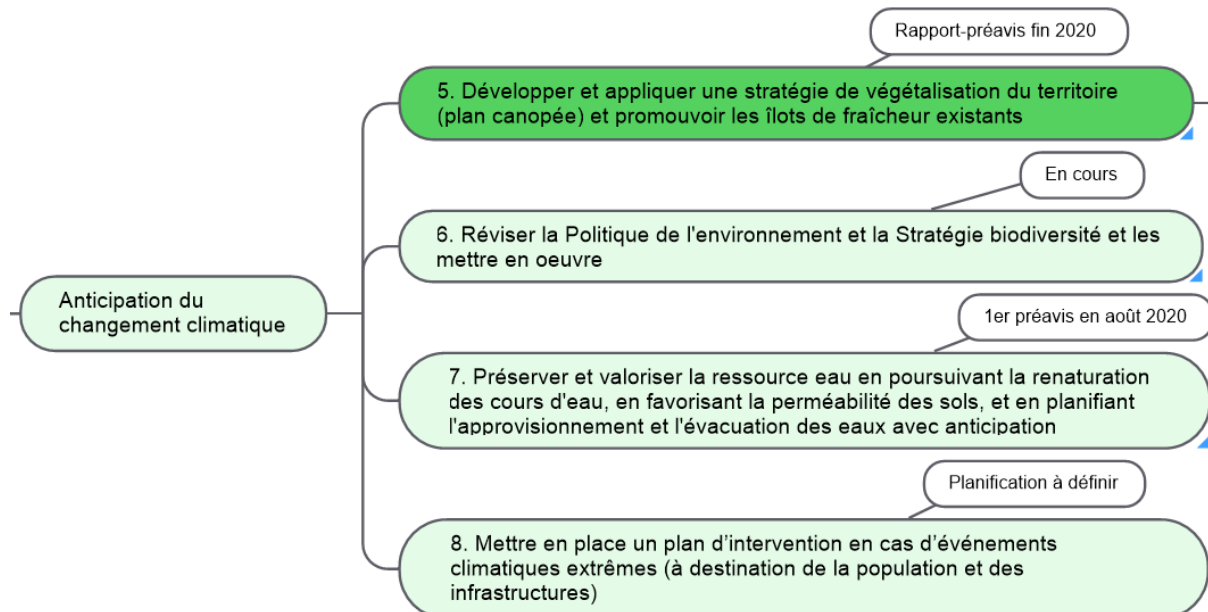
Les vingt actions prioritaires sont présentées ci-dessous, avec l'action emblématique pour chacune des thématiques en couleur plus foncée. Des indications sur le calendrier figurent à la suite. La planification détaillée pour la concrétisation effective des actions figurant dans la feuille de route climatique sera précisée dans la suite de la démarche et dans les préavis spécifiques qui vous seront soumis.

Afin de faciliter la lecture du présent préavis, les actions retenues ne font pas l'objet ici de développements sur leurs tenants et aboutissants. La Municipalité invite votre Conseil à se référer aux préavis spécifiques déposés lors de la même séance et à parcourir le rapport du mandataire, établi avec les fortes contributions des Chef-fe-s de services directement concernés et du Délégué à l'énergie et au développement durable.

**Thématique Energie des bâtiments**

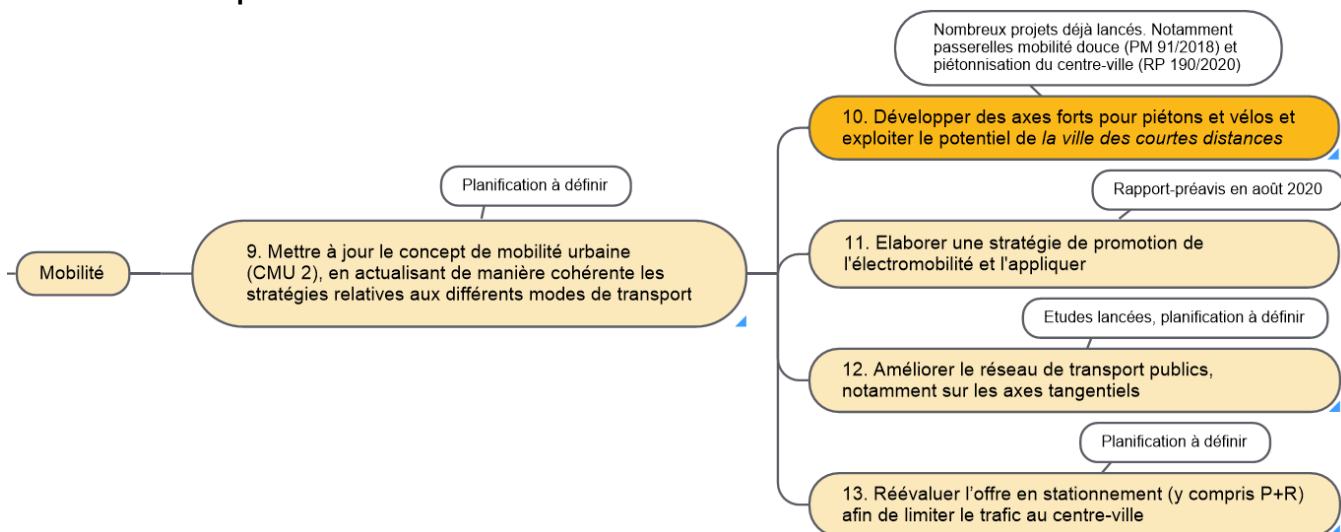


**Thématique Anticipation des conséquences du changement climatique**

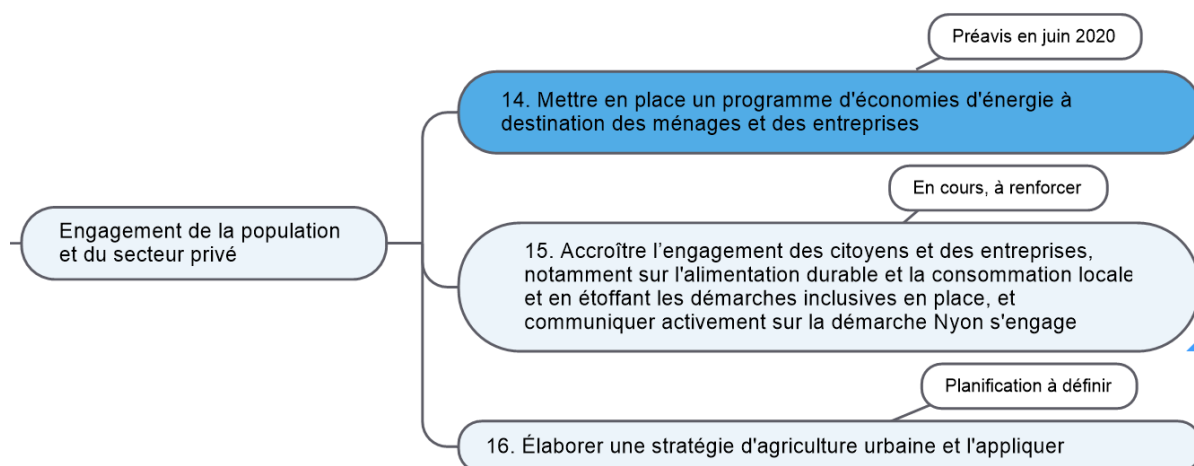




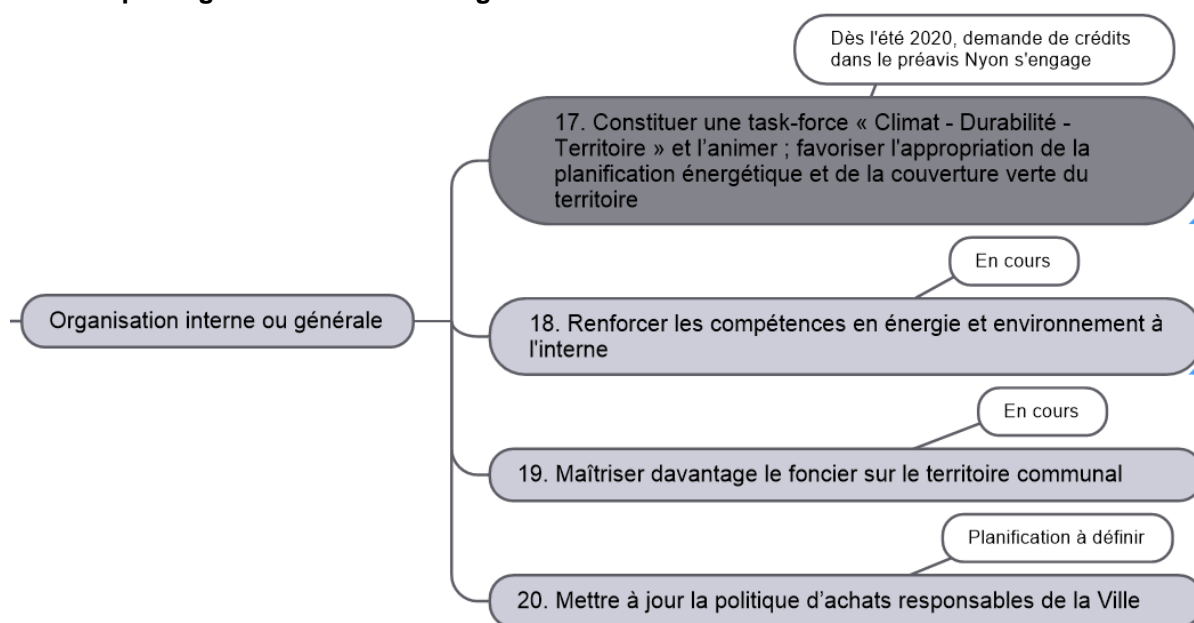
### Thématique Mobilité



### Thématique Engagement de la population et du secteur privé



### Thématique Organisation interne ou générale



### 3.3 Planification indicative

Actions dont le lancement est prévu en 2020

Actions	Dépôt du préavis ou lancement de l'action sans préavis
Constituer une task-force « Climat - Durabilité - Territoire » et l'animer	Dès maintenant (interne), demande de crédits dans le présent préavis
Développer massivement la production d'énergie électrique photovoltaïque	Juin 2020 (un rapport-préavis et deux préavis)
Mettre en place un programme d'économies d'énergie à destination des ménages et des entreprises	Juin 2020 (préavis)
Accroître l'engagement des citoyens et des entreprises et communiquer activement sur la démarche <b>Nyon s'engage</b>	En cours (à renforcer)
Réviser la Politique de l'environnement et la Stratégie biodiversité et les mettre en œuvre	En cours
Renforcer les compétences en énergie et environnement à l'interne	En cours et en continu (interne)
Elaborer une stratégie de promotion de l'électromobilité et l'appliquer	Août 2020 (rapport-préavis)
Préserver et valoriser la ressource eau en poursuivant la renaturation des cours d'eau, en favorisant la perméabilité des sols, et en planifiant l'approvisionnement et l'évacuation des eaux avec anticipation	Août 2020 (préavis concernant le Plan directeur régional de la distribution d'eau)
Développer des axes forts pour piétons et vélos et exploiter le potentiel de <i>la ville des courtes distances</i>	En fonction des projets spécifiques
Consolider la stratégie d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux	Octobre 2020 (préavis)
Accompagner les propriétaires pour renforcer la rénovation du parc bâti privé	Octobre 2020 (rapport-préavis)
Développer et appliquer une stratégie de végétalisation du territoire (plan canopée) et promouvoir les îlots de fraîcheur existants	Fin 2020 (rapport-préavis)
Développer les réseaux de chaleur à distance pour distribuer de l'énergie renouvelable, notamment provenant de la géothermie de moyenne profondeur	Fin 2020 (deux préavis)
Mettre à jour la politique d'achats responsables de la Ville	Lancement fin 2020 (interne)

Il est précisé que les préavis mentionnés ci-dessus ne représentent généralement qu'une première étape dans la concrétisation des actions prioritaires, ne couvrant dans certains cas qu'une partie des enjeux visés.

Actions dont la planification doit encore être définie

Actions
Mettre à jour le Concept de mobilité urbaine (CMU 2) : pré-études lancées, planification précise reste à définir
Améliorer le réseau de transport publics, notamment sur les axes tangentiels : études lancées, planification précise reste à définir

Réévaluer l'offre en stationnement (y compris P+R) afin de limiter le trafic au centre-ville : planification à définir, pré-études lancées pour les P+R
Mettre en place un plan d'intervention en cas d'événements climatiques extrêmes
Elaborer une stratégie d'agriculture urbaine et l'appliquer
Maîtriser davantage le foncier sur le territoire communal : en cours et au gré des opportunités

### 3.4 La suite pour les prochains mois

Comme précisé ci-dessus, la Municipalité a souhaité présenter rapidement l'état d'avancement de ses travaux. Le présent préavis n'est ainsi qu'une première étape. Dans les mois à venir, les services se rencontreront à nouveau à travers la task-force « Climat Durabilité Territoire » en vue de définir une planification pour la réalisation des actions prioritaires, de se positionner sur les objectifs (temporels, qualitatifs, éventuellement quantitatifs) à se fixer pour **Nyon s'engage**, et d'identifier quels outils sont à développer pour assurer le succès de la démarche sur le long terme.

En parallèle, l'administration continuera à avancer sur la rédaction ou la concrétisation des préavis spécifiques listés ci-dessus, afin de pouvoir avancer le plus rapidement possible dans la réalisation des actions prioritaires de la feuille de route. En particulier, la Municipalité avancera avec rapidité sur les cinq actions emblématiques identifiées :

- le projet d'accompagnement des propriétaires en faveur de la rénovation énergétique du parc bâti privé sera conçu dans ces prochains mois et fera l'objet d'une demande de crédit dans le cadre de la réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Claude Farine et Patrick Buchs intitulé « Amélioration énergétique des bâtiments à Nyon : la Municipalité doit lancer un plan de bataille ». Le projet sera coordonné avec le programme *Objectif logement 2* (préavis N° 123/2018) afin d'exploiter les synergies évidentes et de tenir compte de la dimension sociale d'un tel projet, en établissant les pesées d'intérêts nécessaires. Le potentiel en termes de bénéfices climatiques est immense : la planification énergétique territoriale de 2016 évaluait les économies potentielles à 15 GWh/an d'énergie thermique et 1.5 GWh/an d'électricité à horizon 2030, soit respectivement 7.5% des besoins de chaleur et 2.5% des besoins en électricité actuels du parc bâti ;
- la stratégie de végétalisation du territoire fera l'objet d'une demande de crédit d'étude dans le cadre de la réponse au postulat de MM. Léon De Perrot et Yves Leuzinger intitulé « Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine », qui sera déposée au Conseil d'ici la fin de l'année 2020. En identifiant et planifiant les projets à mettre en place pour augmenter drastiquement la couverture verte de notre territoire, autant sur les parcelles communales que privées, ce plan sera un outil crucial pour permettre, entre autres, de réduire les îlots de chaleur urbains, apporter de l'ombrage, augmenter la perméabilité des sols (réduction des risques d'inondations), renforcer les puits de carbone nyonnais, et améliorer la qualité de vie des Nyonnais. Notons que le terme de végétalisation mérite d'être compris dans une acception large, permettant à la fois de structurer le territoire (connexions entre les quartiers, intégration dans les espaces publics notamment) et de répondre aux enjeux climatiques et environnementaux. A ce titre, des ponts sont prévus avec la Stratégie Biodiversité 2020-2030 actuellement en cours de développement. Les notions de maintien et de promotion de la biodiversité floristique indigène, de consolidation des corridors écologiques et de mise en réseau des espaces verts y seront intégrés en compléments aux objectifs d'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- le développement d'axes forts pour piétons et vélos et l'exploitation de la *ville des courtes distances* se concrétisent davantage au niveau des projets spécifiques sur le territoire. La réalisation en 2020 de plusieurs projets acceptés par votre Conseil (sentier du Cossy,

chemin du Couchant, chemin des Saules) sera combinée avec la poursuite des études pour une réalisation au plus vite des projets de plus grande ampleur (passerelles mobilité douce Bois-Bougy et Nyon-Prangins, piétonnisation partielle du centre-ville, passerelle piétonne à Etraz-Sud, liaison piétonne à travers le GHOL, entre autres). Des aménagements plus légers, moins coûteux et rapides à mettre en œuvre pourront également être réalisés, en vue de rendre plus attrayant et plus lisible le réseau de mobilité piétonne et d'améliorer sa continuité. La Municipalité pense ici à des réalisations telles que des servitudes de passage ou des installations de signalétique piétonne, par exemple ;

- le programme d'économies d'énergie à destination des ménages et des entreprises est soumis à votre Conseil dans le préavis 204/2020. Ce projet volontariste permettra de réduire significativement les consommations d'électricité, dans une moindre mesure de chaleur et d'eau, des participants. Il leur apportera une économie financière bienvenue sur leurs factures énergétiques, pour les ménages afin de répondre à la problématique de la *précarité énergétique*, pour les entreprises afin de réduire leurs charges et augmenter leur compétitivité. Ce projet est également emblématique de la volonté des Services industriels de s'inscrire pleinement dans la transition énergétique nyonnaise, en accord avec la Stratégie propriétaire de la Municipalité (rapport-préavis N° 149/2019). Sous réserve d'un vote positif de votre Conseil, le programme pourra se déployer dès la fin de l'année, permettant à Nyon de rejoindre les villes romandes pionnières aux côtés de Genève, Lausanne et Yverdon ;
- enfin, la task-force interne montera en puissance au fil des mois et sera un outil de coordination essentiel pour la réussite de la démarche **Nyon s'engage**, tel qu'expliqué ailleurs dans ce préavis.

D'ici la fin de l'année 2020, la Municipalité mise ainsi sur deux approches complémentaires et coordonnées : d'une part la formation progressive d'un pilotage stratégique à même de superviser sur le très long terme les actions climatiques communales (task-force), d'autre part l'avancement à très court terme des projets prêts à être déployés (présentés ou à présenter par des préavis spécifiques), avec une accélération particulière des actions emblématiques. Ceci afin de répondre aux deux préoccupations que sont l'urgence et l'ambition.

#### **4. Une organisation interne en évolution pour davantage d'efficience**

L'étude menée a souligné que la réalisation de la feuille de route, à la hauteur des fortes ambitions de **Nyon s'engage**, nécessite naturellement une implication importante et renforcée de tous les services concernés. Un pilotage rigoureux et fédérateur permettra à la Municipalité d'avancer dans les engagements qu'elle prend à travers ce préavis, tout en renforçant les collaborations transversales et l'exploitation des synergies potentielles. Il s'agit de permettre à tous les services concernés d'opérer une montée en compétences sur la question climatique et environnementale et de leur permettre de s'approprier l'enjeu prioritaire qu'est le climat.

En ce sens, **Nyon s'engage** représente une opportunité exceptionnelle pour fédérer les services communaux autour de cet enjeu prioritaire et pour renforcer l'efficience des ressources humaines à disposition.

Une évolution de l'organisation interne s'impose afin de concrétiser cette ambition – et ainsi tenir compte des préoccupations régulières de la COGES sur la question de l'efficience interne -, à travers trois évolutions principales découlant des actions prioritaires :

1. la constitution d'une task-force fédératrice en charge de coordonner la réalisation de la feuille de route climatique (action emblématique) ;

2. le renforcement des compétences « énergie » et « environnement » au sein de différents services, afin que les missions de chaque service intègrent davantage la dimension climatique (action prioritaire) ;
3. l'évolution de l'organisation du secteur Energie et Développement Durable, afin que le Délégué puisse réellement endosser le rôle de pilote et de coordinateur de la démarche **Nyon s'engage** (nécessité découlant de l'ensemble de la démarche).

#### **4.1 Une task-force Climat-Durabilité-Territoire**

Action emblématique de la feuille de route climatique « à l'interne », la constitution d'une task-force est apparue autant comme une nécessité que comme une évidence lors de l'étude sur l'identification des projets prioritaires. Réunissant tous les services concernés par l'action climatique, elle doit permettre de créer une fédération et une émulation autour du climat pour les services et d'assurer une vision partagée. Faisant office de tour de contrôle de la démarche **Nyon s'engage**, cette task-force sera l'interface par laquelle la planification précise des projets pourra être définie et coordonnée et par laquelle des objectifs (quantitatifs, qualitatifs, et/ou de délais de réalisation) pourront être définis. Elle permettra également de suivre les avancées des réalisations par la conception et la mise à jour d'un tableau de bord, et de saisir les opportunités et synergies potentielles entre les projets.

Il est probable que des sous-groupes thématiques se forment afin de traiter d'enjeux plus spécifiques ou plus techniques. Parmi ceux-ci, nous pouvons imaginer la création d'un sous-groupe en charge de *L'administration s'engage*, tel qu'abordé dans la réponse à l'interpellation du 15 février 2020 de Mmes les Conseillères communales Valérie Mausner Leger et Michèle Miéville-Blondel, intitulée « Le plastique, c'est tragique ».

#### **4.2 Un renforcement des compétences en énergie et environnement**

Les thématiques de l'énergie et de l'environnement sont aujourd'hui prises en considération par plusieurs services, dans le respect de leurs missions respectives. Toutefois, le degré de prise en compte de la dimension climatique est variable entre les différents services concernés, notamment pour des raisons de manque de compétences spécifiques au sein de ceux-ci. Ceci ne permet pas, en l'état, une prise en compte rigoureuse et systématique de l'enjeu climatique pour toutes les dimensions de l'action communale.

L'évolution proposée à travers **Nyon s'engage** consiste à renforcer les compétences au sein des services, toujours en relation avec leurs missions respectives. Cela pourra se faire à travers des formations continues ainsi qu'à travers l'évolution des cahiers des charges lors de recrutements. Par ce biais, la Municipalité souhaite que les services s'approprient la dimension climatique et puisse l'intégrer à toutes les étapes des projets, depuis la conception jusqu'à la réalisation.

La mise en œuvre concrète de ce souhait sera réalisée au gré des opportunités et des besoins, et pourra notamment être l'objet de coordination au sein de la task-force Climat-Durabilité-Territoire.

Cette démarche est toutefois déjà en cours au sein de l'administration et porte déjà ses premiers fruits :

- le Service architecture et bâtiments est en train d'évaluer l'opportunité de créer un pôle énergie en son sein. Une démarche est en cours afin de définir et préciser les rôles et missions de chaque collaborateur du futur pôle. Une décision a d'ores et déjà été prise de transférer deux collaborateurs de terrain en charge des installations techniques des bâtiments communaux depuis le Service sports, manifestations et maintenance, afin d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des décisions relatives à l'optimisation énergétique ;

- une clarification des responsabilités en matière de mobilité entre les Services de l'urbanisme et de travaux, environnement et mobilité a été décidée et mise en œuvre l'année passée. Cela s'est, entre autres, traduit par l'engagement d'une cheffe de projets mobilité au sein du Service de l'urbanisme et par une meilleure vision pour la Municipalité de la planification de la mobilité à moyen et long terme.
- la gouvernance en matière de transition énergétique entre les Services industriels, le Service architecture et bâtiments et le secteur Energie et développement durable (EDD) fait également l'objet d'optimisation continue. Le bon fonctionnement de cette organisation peut être illustré par les trois préavis relatifs au photovoltaïque déposés lors de la séance de juin 2020 : EDD est en charge de la stratégie générale et des projets citoyens (rapport-préavis N° 195/2020), SIN des grands projets sur les parcelles privées (préavis N° 203/2020) et AB des projets sur les bâtiments communaux (préavis N° 198/2020) ;
- enfin, la planification énergétique dans ses dimensions territoriales commence à faire l'objet d'évolutions de gouvernance au sein de l'administration. A titre d'illustration, le Service de l'Urbanisme participera activement à l'élaboration du Plan Directeur des Energies de réseaux en tant que garant de la vision à long terme du territoire et de son évolution aux différents horizons temporels. Ceci permettra de renforcer l'efficacité de l'administration en matière de planification, dans toutes ses dimensions. De même, la transversalité en matière de promotion de la biodiversité et de l'environnement naturel entre les Services des Espaces verts et de Travaux, environnement et mobilité, efficacement à l'œuvre depuis plusieurs années, est en cours de renforcement avec les Service de l'enfance du logement et de la cohésion sociale et celui de l'Urbanisme (réflexions sur l'agriculture urbaine et la couverture verte du territoire, notamment).

Toutes ces améliorations ont d'ores et déjà prouvé leur efficacité et pourront être renforcées dans le cadre de la mise en œuvre de **Nyon s'engage**, notamment par le biais de la task-force.

### **4.3 Un repositionnement du secteur Energie et Développement Durable**

La Municipalité est consciente que l'ambition qu'elle affiche dans **Nyon s'engage** nécessitera naturellement un pilotage fort de la démarche, afin de garantir sa réussite. Ce pilotage, qui incombe au secteur Energie et Développement Durable, nécessitera une disponibilité accrue du Délégué.

Entre autres, il s'agira d'animer la task-force (action emblématique), d'assurer un suivi dynamique et pro-actif de la démarche, de concevoir et tenir à jour des tableaux de bord permettant de renseigner la Municipalité et le Conseil communal sur les avancées de **Nyon s'engage** et de participer à la conception de certains projets prioritaires. De plus, parmi les projets prioritaires sélectionnés dans la feuille de route climatique, plusieurs ont été attribués au secteur EDD, tels que le programme de rénovation du bâti privé, la stratégie de communication et d'engagement des citoyens, ou encore l'encouragement de projets privés et citoyens découlant du plan solaire.

De par la petite taille du secteur EDD (un Délégué accompagné d'un-e stagiaire), les tâches assumées par le Délégué à l'énergie et au développement durable (DEDD) sont multiples, allant de la gestion budgétaire et administrative du secteur jusqu'à la réalisation de projets spécifiques, en passant par l'élaboration et le suivi des politiques communales concernées et autres processus liés (Programme Nyon-Energie 2018-2021, Stratégie du Développement Durable 2017-2021, Cité de l'énergie, entre autres), la coordination de grands projets transversaux (démarches participatives) et l'accompagnement des services dans leurs grands projets, entre autres.

Cette diversité des tâches conduit à une exploitation pas toujours optimale du temps de travail du DEDD. D'une part parce que certaines tâches assumées nécessitent des compétences pointues dans le domaine de l'énergie que nous retrouvons plus facilement dans des bureaux privés spécialisés. D'autre part parce que le suivi des processus relevant d'EDD (Cité de l'énergie,

monitorings annuels des politiques communales, relevé du Cercle Indicateurs de la Confédération, etc.) représente une charge de travail chronophage, laissant peu de place pour la conception et le pilotage de démarches et projets réellement volontaristes, tels que **Nyon s'engage**.

Afin que le DEDD puisse assumer pleinement ce rôle de « locomotive » nécessaire pour la réussite de **Nyon s'engage**, la Municipalité souhaite pouvoir faire appel à des spécialistes à l'externe, en fonction des besoins.

Sur la base de pré-offres demandées, un investissement de l'ordre de CHF 125'000.- est sollicité auprès de votre Conseil pour une première étape, afin de profiter des connaissances pointues de spécialistes lors de certains grands projets (en complément des compétences internes existantes) et afin de déléguer un certain nombre de processus chronophages. Cette enveloppe permettra d'accompagner efficacement le lancement de **Nyon s'engage** pour les 12 premiers mois au moins. Une fois cette enveloppe épuisée, la Municipalité tirera un bilan de cette expérience, en vue d'allouer les ressources de la façon la plus efficace possible dans le futur. Cet investissement initial pourra être financé intégralement par un prélèvement sur le fonds de réserve N° 9280.32 *Efficacité énergétique et énergies renouvelables*.

## **5. Participation des Nyonnais-es à l'effort climatique**

---

Une partie importante du potentiel de réduction des émissions et d'anticipation du changement climatique se situe dans les seules mains des Nyonnais. L'adoption généralisée de comportements responsables - notamment en matière de mobilité, de consommation (entre autres alimentaire) et de préservation de l'environnement naturel - est ainsi crucial pour la réussite de **Nyon s'engage**.

A ce titre, la Ville dispose d'une marge de manœuvre limitée pour imposer des changements de pratiques au sein de la population. En revanche, les collectivités locales sont des laboratoires, qui se doivent d'exploiter leur proximité avec la population. Aux yeux de la Municipalité, Nyon se prête particulièrement bien à l'engagement d'une telle dynamique collective.

Notre ville se caractérise en effet par un « terreau » tout-à-fait exceptionnel. La richesse du tissu associatif local et plus récemment la solidarité exemplaire des Nyonnais lors de la crise de la Covid-19 démontrent ce potentiel extraordinaire, qu'il convient d'exploiter également en matière de climat.

De plus, la Municipalité est particulièrement bien outillée pour susciter un réel engouement autour du climat. A travers ses démarches participatives, elle a par exemple réussi à mobiliser les citoyen-ne-s et leur expertise d'usage pour concevoir le réaménagement de plusieurs espaces publics (Perdtemps, Gare, Rives du lac), de façon engageante et évolutive. Le fort intérêt exprimé par la population montre qu'une réelle attente existe sur ce rapprochement entre Autorités communales et citoyen-ne-s, et que la Commune a désormais accumulé un savoir-faire certain en la matière.

La Municipalité souhaite ainsi renforcer l'engagement citoyen autour du climat et susciter l'adhésion des Nyonnais à la démarche **Nyon s'engage**. Ce levier figure en tant qu'action prioritaire de la feuille de route et pourra s'articuler autour de deux axes principaux.

Il s'agira d'abord de mieux informer et sensibiliser la population sur les enjeux climatiques et de mettre en avant les engagements consentis par la Municipalité et le Conseil communal. Cette communication est essentielle non seulement pour valoriser les décisions des Autorités, mais également voire surtout pour engager une prise de conscience des Nyonnais de leur rôle à jouer, du fait que ce n'est qu'en combinant les efforts de la Ville et des habitant-e-s que Nyon pourra répondre au défi climatique à sa juste hauteur.

Deuxièmement, la Municipalité souhaite donner aux citoyen-ne-s les outils nécessaires pour agir concrètement en faveur du climat. Des nouvelles prestations pourront être conçues et développées afin que chaque ménage puisse réduire son bilan carbone personnel. Les modalités seront définies

au cours des prochains mois. La Municipalité va également capitaliser et renforcer les actions de sensibilisation et les démarches inclusives qu'elle mène depuis plusieurs années. Celles-ci seront étoffées à l'avenir : non seulement pour associer encore plus étroitement la population aux projets de la Ville, mais également pour maximiser les bénéfices indirects que permettent de telles démarches.

La Municipalité pourra s'appuyer sur des groupes déjà constitués (comme par exemple les associations de quartier, le Conseil des jeunes, le Conseil d'établissements scolaires, les groupements citoyens issus des démarches participatives et la Commission d'Intégration Suisses-Etrangers de Nyon), ou en cours de constitution (tels que le réseau d'associations locales en lien avec la durabilité et le Forum des séniors).

La Municipalité souhaite avancer dès maintenant sur ces enjeux. En ce sens, elle établira une stratégie de communication et d'engagement des citoyen-ne-s. Le souhait est de mobiliser au maximum les ressources à disposition pour la réalisation. En fonction des besoins, une augmentation mesurée des budgets de fonctionnement dédiés pourra être utilisée.

## **6. Incidences financières**

---

### **6.1 Incidences financières concernant la démarche *Nyon s'engage* dans son ensemble**

Il est difficile à ce stade de chiffrer les incidences financières pour la concrétisation de tous les projets figurant dans la feuille de route. Pour chaque projet le nécessitant, des demandes de crédit spécifiques seront soumises à votre Conseil, tel qu'il en est déjà le cas pour différents préavis déposés lors de la même séance et permettant de lancer des projets figurant dans la feuille de route.

Toutefois, il est évident que la réalisation de ***Nyon s'engage*** nécessitera des investissements importants en faveur des projets prioritaires. A eux seuls, les préavis déposés lors de la même séance de juin 2020 sollicitent déjà plusieurs millions cumulés. Si le fonds de réserve Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables (EEER) pourra être mis à contribution pour des projets particuliers, notamment ceux ne dégageant aucune recette ou économie aux budgets de fonctionnement, le recours à l'investissement sera également nécessaire.

La Municipalité évaluera à terme l'opportunité de faire évoluer le fonds EEER. Une mobilisation plus importante de ce dernier par rapport aux pratiques actuelles est en effet une piste intéressante, mais qui pourrait toutefois nécessiter une augmentation de l'alimentation financière du fonds. Ceci pourrait se faire à travers un relèvement du plafond de la taxe prélevée sur la consommation d'électricité, mais également par d'autres mécanismes plus innovants. La Municipalité évaluera les pistes envisageables et reviendra vers votre Conseil en temps voulu. Si cette réflexion devait se concrétiser, il s'agirait également de définir des critères pour déterminer les projets éligibles et une clef de répartition des financements.

La Municipalité souhaite ainsi mettre en exergue que des demandes de crédits successives seront portées à votre Conseil en vue de réaliser les projets prioritaires. L'octroi des crédits sera nécessaire pour la concrétisation de l'ambition affichée, non seulement par la Municipalité à travers sa démarche ***Nyon s'engage***, mais également par votre Conseil à travers l'adoption de la résolution climatique en juin dernier.

Si des investissements seront nécessaires, il s'agit toutefois de considérer le long terme. Les retours sur investissements peuvent en effet se révéler parfois tout-à-fait positifs : de façon directe sur les budgets de fonctionnement (par ex. installations communales photovoltaïques ou l'optimisation et rénovation des bâtiments communaux) ou de façon indirecte (par ex. le fait que les SIN vendent et valorisent la production photovoltaïque du territoire). De plus, les co-produits des actions prioritaires



(par ex. la végétalisation) contribueront à la réduction des investissements dans d'autres politiques communales (par ex. la pose d'équipements pour lutter contre le bruit ou contre la chaleur excessive dans les bâtiments).

Enfin, investir de façon mesurée dès maintenant permet d'éviter des potentiels besoins urgents d'investissements lors d'événements catastrophiques à l'avenir. Pour illustration, la réduction du risque de crues ou d'inondations permettra de préserver autant que faire se peut nos terrains et nos infrastructures communales.

## **6.2 Incidences financières concernant les demandes sollicitées dans le présent préavis**

Accompagnement par un mandataire externe pour le lancement de **Nyon s'engage**, première phase : demande de crédits d'investissement de CHF 125'000.-, financé par un prélèvement sur le fonds de réserve N° 9280.32.

Le fonds de réserve est doté de CHF 2'530'000.- au bouclage des comptes 2019 et une alimentation supplémentaire du fonds de CHF 162'000.- est prévue au budget 2020. En fonction des outputs de la réflexion que mènera prochainement la Municipalité sur une utilisation accrue du fonds, cette dotation actuellement confortable pourrait être exploitée de façon renforcée dans les prochaines années.

## **7.Aspects du développement durable**

---

### **7.1 Dimension économique**

L'engagement en faveur du climat nécessitera obligatoirement des investissements importants par la Commune pour la réalisation des actions prioritaires. Une partie d'entre elles permettront cependant de réduire les charges à l'avenir. Les retours sur investissements peuvent se révéler positifs lorsque l'on considère le long terme. Notons également que les évolutions internes envisagées permettront de renforcer l'efficacité au sein de l'administration.

De plus, à travers l'amélioration du cadre urbain et des liaisons de mobilité douce, il est espéré que les actions de **Nyon s'engage** permettront de renforcer l'attractivité de notre ville, y compris son dynamisme commercial.

Enfin, dans le contexte des difficultés économiques que rencontrent les entreprises de notre région, les futurs investissements consentis par la Commune de Nyon pourraient avoir un effet très positif pour l'économie de notre ville et de notre district.

### **7.2 Dimension sociale**

Pour la Municipalité, l'établissement d'une feuille de route climatique se doit de tenir compte de l'ensemble des dimensions de la durabilité. Plus spécifiquement, elle doit s'accompagner de préoccupations toujours aussi fortes accordées au volet social. Il s'agit de maximiser les synergies entre politiques sociale et climatique. C'est pourquoi la Municipalité a sélectionné des actions prioritaires, notamment parmi les actions emblématiques, dont la réalisation permettra indéniablement d'améliorer la qualité de vie et la santé des Nyonnais. Augmenter les espaces verts, frais et ombragés, ou améliorer le réseau de mobilité douce sont autant de besoins sociaux soulevés par la population à laquelle la Municipalité souhaite répondre rapidement.

A travers **Nyon s'engage**, la Municipalité répond également aux attentes de la population. En souhaitant dynamiser l'engagement de la population sur l'enjeu climatique, elle espère contribuer à

la cohésion sociale autour de cette thématique et renforcer les liens de confiance entre l'administration et les administré-e-s.

### **7.3 Dimension environnementale**

En réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en anticipant les conséquences climatiques, la démarche **Nyon s'engage** s'inscrit pleinement dans la dimension environnementale de la durabilité.

## **8. Conclusion**

---

A travers sa démarche **Nyon s'engage**, la Municipalité donne au climat toute la place que cet enjeu de première importance nécessite. Elle souhaite renforcer son engagement de longue date et avancer avec rapidité, ambition et réalisme en vue de répondre aux attentes de la population et de votre Conseil. La feuille de route établie, avec ses vingt actions prioritaires dont cinq emblématiques, guidera l'action des Autorités communales nyonnaises de ces prochains mois et permettront de recentrer les efforts vers les projets à fort potentiel et à co-bénéfices importants.

Les sollicitations financières demandées dans le présent préavis sont mesurées et nécessaires pour atteindre l'ambition affichée. Elles permettront d'instaurer une dynamique positive et collaborative, autant au sein de l'administration qu'avec les Nyonnais.

La Municipalité a le souhait de travailler main dans la main avec tous les acteurs impliqués, au premier rang desquels votre Conseil. En ce sens, elle se réjouit de pouvoir compter sur votre soutien, aujourd'hui et demain, en vue de répondre aux attentes que vous avez formulées en adoptant la résolution climatique en juin dernier.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la(les) décision(s) suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 201/2020 intitulé « Urgence climatique – *Nyon s’engage* »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l’étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l’ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte de la démarche municipale *Nyon s’engage* et de la feuille de route visant à répondre à l’urgence climatique ;
2. d’étudier les futurs préavis permettant la concrétisation de la feuille de la route climatique à la lumière de la démarche *Nyon s’engage* et de l’urgence climatique ;
3. d’octroyer à la Municipalité un crédit d’investissement de CHF 125'000.- HT pour un accompagnement externe du lancement de la démarche *Nyon s’engage*, qui sera porté au bilan N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, amortissable entièrement via un prélèvement sur le *Fonds pour l’efficacité énergétique et les énergies renouvelables*, compte N° 9280.32.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2020 pour être soumis à l’approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexes**

---

- Tableau d’investissement
- Bilan carbone du territoire (Maneco)
- Profil climatique territorial (Maneco)
- Evolution des indicateurs énergétiques
- Etude sur l’identification des actions prioritaires (SOFIES)
- Brochure de présentation « *Nyon s’engage* » (distribuée lors du Conseil)